

Vœu pour un dispositif spécial d'accès à un hébergement temporaire à la cité jardin de la Butte-rouge.

Conseil Municipal du 21 Avril 2022

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, près de 5 millions de personnes ont fui l'Ukraine depuis le début de la guerre. Il y a quelques jours, on en dénombrait officiellement 45000 en France, nombre considéré comme sous-estimé puisque tous les ukrainiens arrivés sur notre sol ne sont pas enregistrés. La France s'attend à atteindre rapidement la centaine de milliers.

Malheureusement, l'exil de ces personnes déplacées ne va pas se limiter à quelques semaines. Il nécessite donc un relais à l'action des familles chatenaisiennes qui hébergent chez elles des ukrainiens déplacés, mais ne peuvent le faire pendant des mois. Cela suppose que ces personnes puissent être hébergées de façon autonome.

Comme nous l'avons déjà signalé dans notre question orale lors du conseil municipal du 24 Mars dernier, l'Union Sociale pour l'Habitat, organisation représentative du secteur HLM, a lancé dès le 1^{er} Mars un appel auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales en proposant de mettre l'ensemble des logements HLM libres à disposition des réfugiés ukrainiens forcés à l'exil.

Lors du conseil municipal du 24 Mars dernier, nous vous avons demandé dans une Question Orale combien, parmi les 300 à 500 logements sociaux inoccupés sur notre ville, il y avait de logements pouvant être mis à disposition de ces personnes.

Vous nous avez répondu, je cite, que tous ces logements « n'offrent pas de condition de vie satisfaisante, la plupart d'entre eux sont très humides, ont des moisissures, ... ».

Nous ne contestons pas que certains logements puissent présenter ces difficultés, néanmoins il nous a paru statistiquement peu probable qu'aucun logement parmi les 300 à 500 logements concernés ne soit dans un état suffisamment correct pour héberger ces familles.

Après une courte enquête très partielle, nous avons identifié, pour la seule rue Robert Hertz à la Butte Rouge, 7 logements libérés, refaits à neuf, et non reloués.

Nous pensons donc que la mairie pourrait obtenir de Hauts de Bièvre Habitat un relevé des logements sociaux inoccupés qui sont dans un état suffisamment correct, voire remis en état, et la transmettre à la préfecture et aux associations chargées du logement des déplacés ukrainiens.

En effet, dans la mesure où ces logements libres ne sont pas destinés à être réattribués dans l'immédiat du fait du projet de rénovation de la Butte Rouge, les mettre temporairement à disposition de déplacés ukrainiens ne réduira pas le nombre de logements proposés aux demandeurs de logements qui attendent souvent depuis des années.

De plus nous proposons bien une mise à disposition temporaire, donc compatible avec une perturbation minimale des projets initiaux de réhabilitation. En termes d'horizon temporel, pour les familles dont le logement en Ukraine n'est pas détruit ou endommagé par la guerre, nous suggérons de partir sur une base de six mois renouvelable une fois. Pour les familles dont le logement a été

endommagé ou détruit, une durée d'un an, renouvelable également une fois, nous paraît une échelle souhaitable.

Chatenay-Malabry pourrait être à la tête d'un dispositif pilote disposant, autant que possible, du soutien de l'État et des associations « agréés ». Pour l'accès proprement dit, une commission paritaire d'examen des dossiers, incluant des élus et des représentants des grandes associations (Abbé Pierre) et des associations agréés (Habitat et Humanisme, ...) pourrait statuer au cas par cas, sur la base du consensus. En termes de droits d'accès, ce dispositif pilote pourrait s'appliquer, dans le cadre d'une approche globale élargie, à des personnes affectées par le conflit ou fuyant la répression de leurs régimes autoritaires, par exemple des familles biélorusses ou russes.

Nous proposons donc le vœu suivant :

- Considérant que plusieurs dizaines de milliers de personnes fuyant la guerre en Ukraine sont arrivées en France où elles ont besoin d'un hébergement temporaire, en particulier dans les zones urbaines.
- Considérant que l'Union Sociale pour l'Habitat, organisation représentative du secteur HLM, a lancé dès le 1^{er} Mars un appel auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales en proposant de mettre l'ensemble des logements HLM libres à disposition des réfugiés ukrainiens forcés à l'exil
- Considérant que, d'après les chiffres figurant dans le dernier document ANRU sur le nombre de logements libérés suite aux relogements et aux mutations dans le parc social, il y aurait actuellement entre 300 et 500 logements libres sur le parc social de Chatenay, dont une majorité sont voués à rester inoccupés, dans l'attente du projet de rénovation de la Butte Rouge.
- Considérant qu'un nombre indéterminé mais non négligeable de ces logements sont dans un état suffisamment correct, voire ont été remis en état, et pourraient donc accueillir dans de bonnes conditions des personnes déplacées fuyant la guerre en Ukraine,
- Le conseil municipal de Chatenay-Malabry :
 - Exprime son soutien au principe de l'hébergement temporaire des personnes déplacées par le conflit en Ukraine dans des logement HLM libres de la ville.
 - Forme le vœu qui ceci soit rendu effectif le plus rapidement possible
 - Mandate Mr le Maire, administrateur du bailleur social Hauts de Bièvres Habitat, pour utiliser l'ensemble des moyens et des pouvoirs dont il dispose, pour obtenir le plus rapidement possible de ce bailleur social une 1^{ère} liste des logements sociaux libérés, remis en état ou en bon état, et non reloués, et transmettre cette liste à la préfecture et aux associations agréées pour gérer l'hébergement des personnes déplacées par la guerre en Ukraine.
 - Propose que Chatenay-Malabry soit à la tête d'un dispositif pilote associant la ville aux associations agréées pour attribuer les logements identifiés à ces personnes, pour une durée temporaire limitée à 6 mois renouvelables 1 fois pour les familles dont le logement en Ukraine n'est pas détruit ou endommagé par la guerre, et à 1 an renouvelable 1 fois pour les familles dont le logement en Ukraine a été détruit ou endommagé par la guerre.